

# Transitions vers une industrie économe en matières premières

---

## Déclaration du groupe de la CFTC

Au troisième trimestre 2013, les exportations ont reculé de 1,5 % tandis que les importations progressaient. Le moteur de la croissance, celui qui crée de la richesse et des emplois, est en panne.

Dans ce contexte très préoccupant nécessitant de nouvelles solutions, l'avis sur l'économie circulaire propose un changement de paradigme.

Il nous convie à prendre le chemin vers une économie sobre en ressources, optimisant leur utilisation et favorisant l'emploi local. Il invite à consommer mieux en créant de la valeur ajoutée et à faire de cette méthode un levier de compétitivité.

Le groupe de la CFTC partage cet objectif qui nécessite une vision stratégique et implique, comme le montre l'avis, une coopération de tous les acteurs de la société : entreprises, consommateurs, mais aussi acteurs publics, tant au niveau national que local.

Des pays comme le Japon, la Chine et l'Allemagne ont compris l'opportunité de ce système alternatif à l'actuel « extraire-fabriquer-consommer-jeter » et ont voté des lois pour s'engager dans l'économie circulaire.

Pour les entreprises l'intérêt est double, permettant de réduire leurs déchets, transformant une grande partie de ceux-ci en matières premières et réduisant ainsi leur dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux.

Cette industrie du recyclage existante est toutefois fragile avec des marchés non matures. L'avis invite à sécuriser les flux d'approvisionnement dans les territoires, sous l'autorité de l'ADEME et à faire connaître aux entreprises les marchés existants.

Il préconise aussi de lutter contre l'aberration de l'obsolescence programmée en concevant des produits garantis plus longtemps, réparables et recyclables.

Pour agir, les entreprises ont besoin d'un environnement propice avec des règles juridiques et fiscales lisibles, stables et adaptées à leur taille.

La CFTC approuve la proposition de l'avis d'augmenter l'éco-contribution pour accroître la collecte et sécuriser les flux de matières à recycler pour les entreprises.

Rappelons que cette taxe modeste (0,50 € pour un fer à repasser ou 6 € pour une machine à laver) sera supportée par le consommateur.

La recherche devra aussi être soutenue pour développer des produits innovants écartant les matières dangereuses pour la santé et l'environnement.

Enfin, au niveau de l'emploi, des dispositifs de formation continue doivent se développer pour satisfaire les nouveaux besoins de compétence.

La CFTC a voté cet avis en soulignant l'excellence du rapport qui l'accompagne.